

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction Départementale des Territoires

**Demande de régulation par tir d'espèce susceptible
d'occasionner des dégâts
Corneille noire**

Arrêté ministériel en vigueur pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Sans réponse de l'administration dans un délai de 5 jours à compter de sa réception, la présente demande vaut autorisation

Conserver un exemplaire de la demande pour le compte-rendu

- dans une réserve de chasse et faune sauvage
 hors réserve de chasse et faune sauvage

Demandeur

Nom- prénom

Adresse

Code postal – commun

Téléphone

M. _____

Agissant en qualité de :

// Propriétaire

// Autres (préciser)

// Exploitant

(joindre délégation écrite du propriétaire, possesseur ou fermier)

dans les conditions ci-après définies :**Pour assurer la protection de la faune et de la flore****Pour prévenir des dommages importants causés aux activités agricoles, forestière et aquacole**◆ Du 1^{er} avril au 31 juillet**Lieux de destruction :**

Lieux-dits : _____

Commune : _____

Je certifie, sur l'honneur, les renseignements indiqués ci-dessus ainsi que, si je suis délégataire, être en possession de la délégation correspondante.

A _____, le _____

Signature

Toute demande insuffisamment remplie ou illisible n'est pas autorisée.

Cette déclaration est susceptible de faire l'objet de contrôle de l'administration.

À adresser à la direction départementale des territoires - Service Eau et Environnement
39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX

